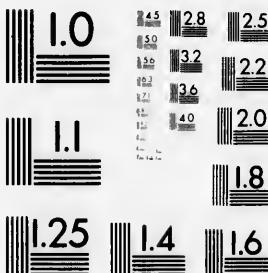
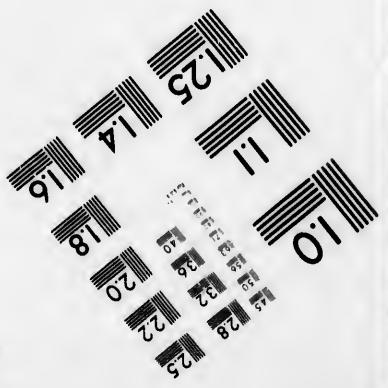
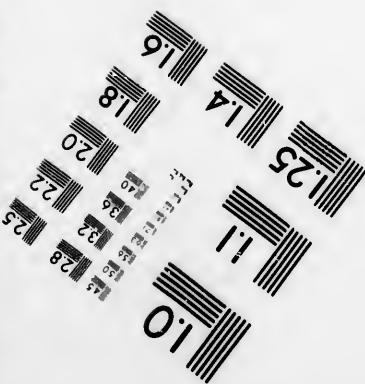


## IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



Photographic  
Sciences  
Corporation

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1981**



**Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques**

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscures par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X	
12X	16X	20X	24X	28X	32X	<input checked="" type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Library of the Public Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives publiques du Canada

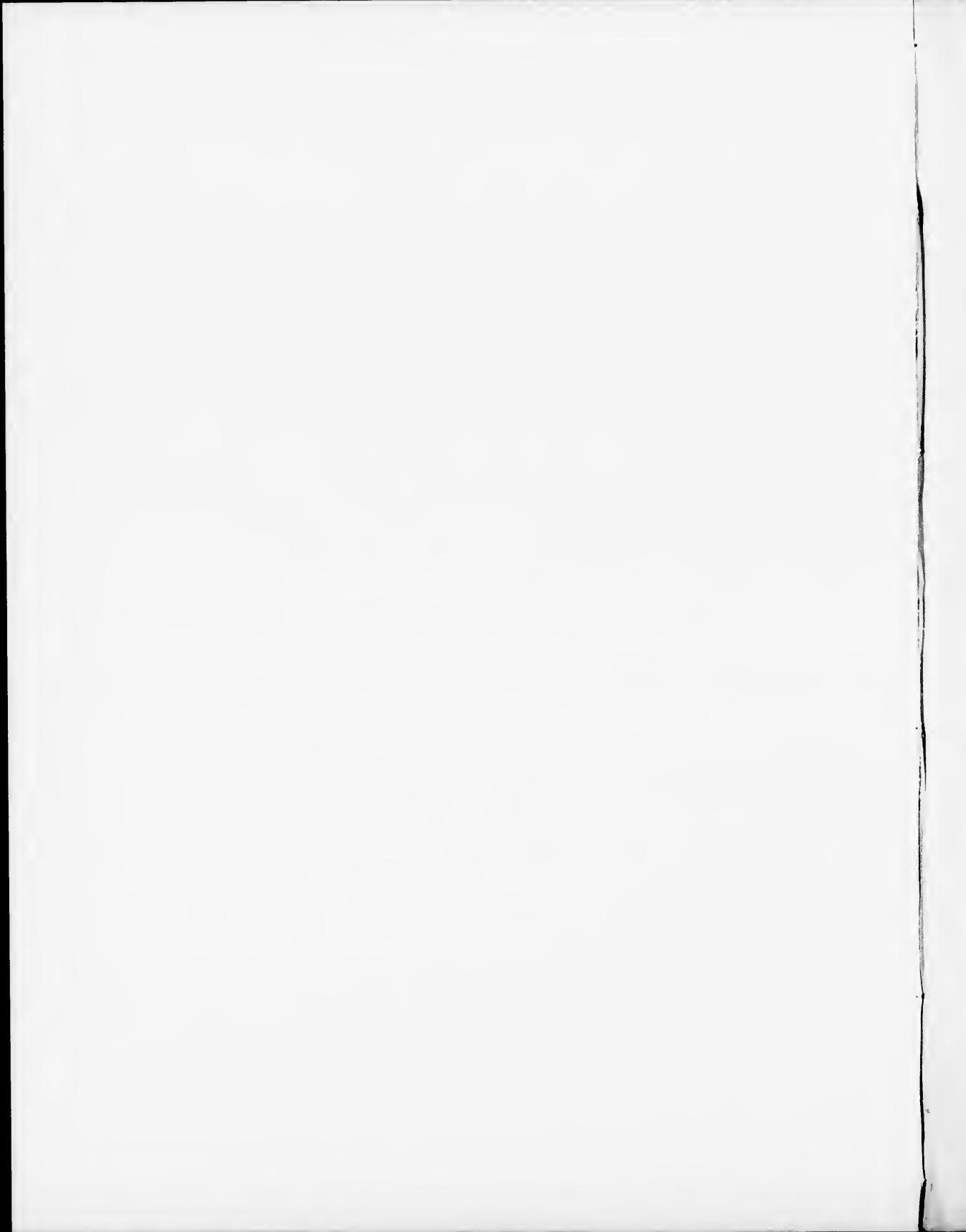
Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de télémétrie.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.





## RÉPONSE AUX CRITIQUES

---

Ces lignes sont écrites pour les gens qui lisent et qui réfléchissent. Nous sommes en présence d'une école de critiques qui procède par voie d'intimidation ; elle a existée en Europe avant que de paraître parmi nous ; elle a sa manière d'écrire l'Histoire et veut l'imposer. Or, l'Histoire se compose de faits, lesquels nous sont connus à mesure que se découvrent les documents du passé. Il va de soi que plus on met au jour de ces témoignages, plus le lecteur attentif est sujet à modifier ses opinions. Je suis tellement convaincu de cette vérité que j'ai attendu six mois les révélations promises contre mon livre. Qu'est-il arrivé ? Pas une preuve n'a été produite. Il y a eu débordement d'injures, puis des menaces. Les injures passent loin de moi. Quant aux menaces, je les brave. Ce qui vous reste à faire, messieurs les critiques, c'est d'agir maintenant, et de montrer que vous ne menacez pas en vain. J'ai toujours dit que votre école est semblable à un fantôme : si on marche dessus, elle s'évanouit.

L'Histoire est une révélation, suivant le mot d'un écrivain célèbre. Il ne m'est pas venu à la pensée de refaire l'histoire du Canada, mais j'ai pris un point de vue nouveau : je raconte spécialement ce qu'ont été les Habitants. Bien des événements qui appartiennent à la grande histoire du pays n'entrent point dans mon cadre, aussi ai-je le soin de ne les toucher qu'en passant, afin de consacrer plus d'espace à ce qui intéresse la colonisation et le groupement des premières familles venues de France. C'est pourquoi le XVII siècle吸orbe à lui seul la moitié de mon ouvrage. Presque toujours je cite ou des manuscrits ou des livres anciens devenus rares, c'est pourquoi on m'a reproché de donner en trop grande abondance ces textes précieux et difficiles à rassembler. Les mêmes critiques ne manquent pas de dire que je parle sans preuve ; c'est là une contradiction manifeste, ou un mensonge qui ne sera cru que par ceux qui ne lisent pas mon livre. L'école de l'intimidation compte beaucoup sur ce moyen ; comme j'écris pour ceux qui lisent, cette pauvre école peut garder son public.

Une critique instruite relèverait bien des choses nouvelles dans mon livre. On s'est borné à la question des jésuites en disant que je diffame dans leurs personnes ce que tout le monde respecte. Il en est des jésuites comme du reste de l'humanité. Un côté est bon, l'autre mauvais. J'ai fait la part du bon ; l'autre ne m'éraie point. Si je me voyais obligé de considérer les hommes et les choses tout en beau ou tout en laid, je n'écrirais jamais une ligne. Et pour montrer en cela mon caractère, je ferai observer que sur cent articles de matières historiques publiés sous mon nom dans les revues et les journaux il y en a quatre-vingt-dix qui sont élogieux. Je dis sous mon nom, car j'ai horreur de l'anonyme qui fait tant de mal dans notre presse. Quand je tire l'épée c'est en plein soleil et le front découvert.

Personne n'exigera que je reproduise ici la moitié ou même le quart de mon ouvrage. Ceux qui voudront consulter ce dernier trouveront la tâche facile en se servant des tables attachées à chaque volume. Le résumé que voici des points soulevés à propos des Jésuites, me paraît suffire à toutes les exigences.

Poutrincourt était un bon chrétien. En 1606 on lui conseilla de s'adresser aux jésuites pour procurer des missionnaires. Il refusa, et obtint des récollets. Quelques années plus tard, madame de

Guercheville ayant pris des intérêts dans la société de l'Acadie, lui imposa des jésuites, et bientôt (1613) étant devenue libre de tout conduire à sa guise, elle créa le poste de Saint-Sauveur, au détriment de celui de Port-Royal. Les ravages des Anglais ayant en quelque sorte détruit la colonie, les jésuites n'y reparurent pas ; toutefois Biencourt et ensuite Latour, accueillirent fort bien les récollets. Sous Razilly et d'Auhay les récollets furent les seuls prêtres du pays. Voilà donc nettement dessinées les sympathies des hommes qui, durant ce demi siècle, eurent le commandement de l'Acadie. Comment ferai-je donc pour reporter sur les jésuites des faits qui ne leurs appartiennent pas ?

En 1615 Champlain, voyant la possibilité d'asseoir sa colonie à Québec, demanda des récollets. Ces missionnaires suivirent immédiatement les sauvages à qui ils surent plaire tout autant que les Pères de leur ordre fixés à Québec plisaient aux Français. Lorsque, en 1625, à la faveur de certains changements survenus dans la direction du Canada, les jésuites arrivèrent à Québec, les Habitants ne voulurent pas les recevoir ; ce furent les récollets, qui allèrent les prendre à bord des navires et leur donnèrent l'hospitalité dans leur maison. Pouvais-je cacher ces faits ?

Nous expliqueront-on par quel moyen les récollets ont été écartés du Canada en 1632, alors qu'ils désiraient si fort y continuer leurs travaux et que les habitants les demandaient ? On nous dit que les jésuites, étant plus riches, y étaient plus nécessaires. Ceci est assez difficile à expliquer lorsque l'on a sous les yeux la situation des habitants et des missionnaires durant les années qui suivirent. En premier lieu, la ville naissante de Québec pouvait fort bien nourrir un prêtre ou deux qu'il lui fallait, récollets ou jésuites ; la première seigneurie établie, celle de Beauport, eut dès l'origine, un prêtre séculier pour la desservir : monsieur LeSueur de Saint-Sauveur ; le second groupe d'habitants, celui des Trois-Rivières, occupa deux missionnaires jésuites, à cause de la traite qui se faisait dans cet endroit. Comme supplément aux ressources du pays, on donna aux jésuites, qui se prétendaient riches, un privilége de traite, ce dont on eut pu gratifier aussi bien les récollets. D'autre part, la compagnie des Cent-Associés, qui possédait seuls les droits du commerce, versait annuellement une certaine somme, destinée à l'entretien des pères jésuites ; on eut pu faire la même chose pour les récollets. Et ce qui montre bien que les habitants n'avaient pas renoncé à leurs affections pour leurs anciens pasteurs, c'est que, en 1639, ils sollicitèrent de nouveau leur retour. Ce fut peine perdu, car la direction de la Nouvelle-France était alors aux mains d'un comité des Cent-Associés qui ne visait qu'aux bénéfices de la traite et qui s'entendait parfaitement avec les jésuites. Ceux-ci seraient encore exempts de blâme si, employant ces richesses dont on parle, ils eussent fondé des seigneuries et contribué par là à peupler le pays, comme ils s'y étaient obligés en prenant des terres à Notre-Dame-des-Anges, à Batiscan, aux Trois-Rivières et à l'Île Jésus. Le comité des Cent-Associés s'était fait donner la côte de Beaupré, l'île d'Orléans, la côte de Lauzon, l'île aux Ruaux, et l'île de Montréal, outre la Citière concédée à M. de Lauzon, le meilleur ami des jésuites. Ces grandes démonstrations sur le papier n'amenaient point de colons ; seuls quelques seigneurs comme Giffart, Le Gardeur, Le Neuf, travaillaient avec de bons résultats, si bien que, en 1640, on comptait soixante-ct-quatre ménages dans le pays, et vingt-neuf jésuites accompagnés d'une dizaine de serviteurs. Devons-nous méconnaître ces faits dont tous les détails sont couchés dans mon livre, et laisser croire que les Cent-Associés, ainsi que les jésuites, s'occupaient avant tout de fonder la colonie, et qu'ils n'avaient pas intrigué pour retenir en France des religieux désirés par les habitants ?

A la faveur de dons généreux envoyés de France, les jésuites commencèrent, en 1637 et 1639, une mission de sauvages à Sillery et un collège à Québec. Je me suis empressé de rendre hommage à l'esprit qui les anima dans ces deux fondations.

Vers 1641, lorsque la compagnie de Montréal envoya dans cette île ses premiers colons, ce fut comme le point de départ d'un second Canada. Les seuls prêtres du pays étaient les jésuites, ceux-ci concurent l'espoir d'être les missionnaires résidents de la nouvelle colonie. Toutefois M. de Maisonneuve, sans les repousser, leur refusa l'octroi d'une seigneurie, disant que, s'ils voulaient prendre des terres

d'habitants et les cultiver, ils seraient les bienvenus. Les pères, voyant cela, se firent donner par leur protecteur M. de Lauzon le fief de Laprairie. De 1642 à 1665, date de leur départ définitif de Montréal, les jésuites n'ont jamais pu prendre pied dans cette île ni agir directement sur son administration, quoiqu'ils fussent les missionnaires imposés par les Cent-Associés. Ces choses sont de l'Histoire. Peut-on raconter les vingt-cinq premières années de Montréal sans faire ressortir une telle situation ?

Lorsque se forma, en 1644-45, la compagnie dite des Habitants, parce qu'elle était composée de personnes établies dans le pays, le privilège de traite fut continué aux jésuites et une somme fixe dut être versée annuellement par la compagnie pour l'entretien de ces religieux. Il va sans dire que la compagnie des Habitants, comme celle des Cent-Associés auparavant, tarifait ses marchandises de manière à rentrer dans le déboursé. Les colons étaient forcés de ne vendre soit les fourrures qu'ils possédaient, soit les produits de leurs terres, qu'à la seule compagnie et au prix fixé par celle-ci ; de même ils ne pouvaient acheter que de la compagnie les articles de fabrique européenne dont ils avaient besoin. En fin de compte, c'était le colon qui payait la somme versée au trésor pour l'entretien des jésuites. On se montre choqué que j'expose ces faits, mais n'est-ce point la vérité, et ne prouve-t-il pas que les cultivateurs contribuaient à entretenir des prêtres que les historiens nous représentent comme ne coûtant rien au pays ? Précisément à cette époque (1645) les colons demandèrent encore qu'on leur envoyât des récollets, pour en faire des curés résidents, à la place des jésuites qui ne voulaient être que missionnaires. Leurs prières ne furent pas écouteées. La persistance des premiers Canadiens à refuser des missionnaires et à demander des curés est un trait caractéristique de notre population. De longues années s'écoulèrent, et il fallut le retour des récollets (1670) avant qu'on ne leur accordât cette grâce. En écrivant l'Histoire des Canadiens-Français, devais-je laisser dans l'ombre ces événements liés d'une manière si étroite à l'existence de nos pères ?

Les missions du Haut-Canada, reprises en 1634 par les jésuites, se trouvèrent enveloppées, dès 1636, dans la guerre d'extermination que les Iroquois faisaient aux sauvages de ces contrées. J'ai loué chaleureusement la persévérance et la charité chrétienne des missionnaires qui se condamnaient à vivre parmi les barbares, dans l'espoir de les évangéliser. Il m'est permis aussi de faire ressortir les contradictions évidentes qu'il y a entre les lettres des jésuites à ce sujet et la vérité historique connue ; ces lettres méprisent les Algonquins, race fière qui tout en restant fidèle aux Français, ne voulait pas se soumettre au christianisme ; elles sont remplies de louanges à l'adresse des Hurons, peuple fourbe comme ses frères les Iroquois, mais qui, assure-t-on, se convertissaient en grand nombre. L'un de mes amis a calculé que les "Relations des jésuites" mentionnent soixante mille de ces conversions ; or les Hurons, à l'époque de leur plus grande puissance, n'ont jamais dépassé dix mille âmes. Le père LeClercq (récollet) nous dit qu'après la suspension des fameuses lettres des jésuites, on n'entendit plus parler de ces nombreux prosélytes chrétiens formés parmi les races sauvages. M. de Galinée (sulpicien) affirme que de son temps (1670) les pères jésuites n'osaient pas même dire la messe devant leurs ouailles tant celles-ci étaient portées à tourner en ridicule les cérémonies religieuses. C'était, ajoute-t-il, pour les Français qui transparaissaient dans ces pays reculés que les missionnaires s'y installaient. Un autre religieux dont le nom m'échappe prétend que c'était tellement le cas que les jésuites avaient pour pratique de reculer leurs missions à mesure que les Français s'enfonçaient dans l'intérieur, sans s'occuper des sauvages qui continuaient de paraître aux alentours des anciens postes. Nous voilà bien loin du tableau si souvent reproduit de la conversion des "innombrables tribus indiennes." Les tribus n'étaient pas innombrables et elles ne se convertissaient presque nulle part. Ce résultat quasi négatif ne saurait néanmoins diminuer le mérite des missionnaires. Le courage de ces hommes vraiment dévoués attendrira toujours les cœurs ; je n'ai pas oublié de le dire. Si quelques-uns d'entre eux sont tombés sous les coups des Iroquois, il ne s'en suit pas que nous devions négliger la mémoire d'une centaine de Canadiens qui ont péri victimes de la rage des Cinq-Nations tout à côté des missionnaires. On ne veut pas que je fasse entrer en ligne de compte ces Canadiens et cinq ou six prêtres martyrisés comme eux avant l'arrivée du régiment de Carignan (1665).

Pour revenir aux Hurons, il est notable aussi que, après avoir été dispersés (1650) ceux qui descendaient à Québec étaient si peu chrétiens et si peu amis des Français qu'ils nous trahirent à plusieurs reprises, de concert avec les Iroquois leurs parents par le sang et par la langue, ce qui n'empêche pas les "Relations des jésuites" de nous les montrer toujours sous son aspect favorable et même poétique. L'étude de ces temps reculés ménage bien des surprises à ceux qui ont été nourris de la légende des "Relations ?"

Des changements étant survenus en 1647 dans l'administration de la colonie, les habitants s'opposèrent au privilège de traite dont jouissaient les jésuites. Ces pères se défendirent en affirmant tout d'abord qu'ils étaient "innocents de la colonie qui leur a été imputée," puis ils finirent par déclarer "que ce qu'ils en ont fait a été pour le bien de la communauté et pour un bon sujet." Ce curieux raisonnement en dit plus que tous les commentaires. Avec de pareils avantages les récollets eussent été capables de se soutenir et le système des "missions" parmi les habitants se fut trouvé transformé en "cures" fixes.

C'est vers cette date que le séminaire de Saint-Sulpice demanda la nomination d'un évêque pour le Canada. Quoique établis depuis vingt ans à peine, le séminaire avait fait d'énormes sacrifices d'argent pour fonder Montréal, bien différent en cela des jésuites, qui, tout en se prétendant riches, tiraient de droit et de gauche sur la colonie pour se mettre en état de subsister. La colonisation de Montréal absorba des sommes prodigieuses pour le temps, ce que les Cent-Associés voyaient d'assez mauvais œil parce que cette conduite noble et généreuse contrastait avec leur inertie calculée. Voulant donc poursuivre leur œuvre, les fondateurs de Montréal proposèrent la nomination d'un supérieur ecclésiastique pour toute la Nouvelle-France. La reine Anne d'Autriche consentit ; un sulpicien fut désigné, mais la mort le surprit aussitôt et ce contretemps donna aux jésuites la félicité de se reconnaître et d'agir, car il paraît évident qu'ils avaient été surpris. M. d'Ailleboust, alors gouverneur-général et membre de la compagnie de Montréal, avait dû contribuer dans cette affaire à mettre en avant les prétentions de Saint-Sulpice, mais son temps finissait et des intrigues se nouaient.

Les colons du Canada crurent le moment propice pour redemander des récollets ; ils envoyèrent en France trois délégués auprès des Cent-Associés, qui étaient toujours les seigneurs propriétaires du Canada. Il y eut des promesses d'échangées ; les récollets se tinrent prêts à s'embarquer, mais selon le terme vulgaire, on leur vendait du plomb, et le résultat final fut celui-ci : M. de Lauzon était nommé gouverneur ; la reine faisait choix de trois pères jésuites et les Cent-Associés soumettaient ces trois noms au Souverain Pontife pour en revêtir un du titre d'évêque. A Rome on ne décida rien, ce qui fut cause que, en 1653, un prêtre du diocèse de Rouen fut nommé grand-vicaire et se présenta à Québec comme tel.

Si j'ai raconté ces luttes entre les ordres religieux, m'en tenant toujours au caractère privé des hommes, c'est parce que les Habitants y étaient directement intéressés. Nous sommes ici dans le domaine de l'Histoire. Je ne reconnaîs à personne au monde le droit de nous fermer cette page, et encore moins de chercher à nous intimider. Je crois avoir consulté sur ce sujet tout ce qui est connu ; s'il existe des pièces, restées jusqu'ici sous clef, qu'on les produise — et, suivant le principe qui m'anime constamment, je changerai d'opinion au cas où ces pièces renverseraient ce que je viens d'écrire.

Avec M. de Lauzon, les pères jésuites eurent en main le gouvernement de la colonie. On leur accorda une pension annuelle, prise sur les revenus de la traite, c'est-à-dire du Canada en général, ce qui montre bien qu'ils ne vivaient pas plus que les récollets des ressources particulières de leur ordre. Ils continuaient de desservir Montréal malgré la résistance des habitants de l'île, les Trois-Rivières où ils étaient à couteaux tirés avec les habitants au sujet des terres, et Québec qui ne paraît les avoir gênés en aucun temps. Les missions étaient réduites à néant ; Sillery et l'île d'Orléans, où s'étaient réfugiés des sauvages de plusieurs nations, et quelques visites à Tadoussac constituaient l'ensemble et le champ de leurs travaux. Toute la colonie française se composait de six cents âmes ; les pères jésuites

étaient au nombre d'une quarantaine, sans compter trente frères ou serviteurs à leur service. Les Iroquois commettaient journallement des massacres jusque sous le canon des forts, mais les Cent-Associés ne nous envoiaient pas de troupes pour chasser ces barbares. M. de Lauzon prenait des seigneuries qu'il ne peuplait jamais. Les "Relations des jésuites" racontaient les horreurs commises par les Iroquois et comme fiche de consolation disaient que les dangers et les alarmes continues entraînaient la piété parmi les colons. Je le demande à tout homme sensé, est-il possible de faire le récit de ces temps douloureux sans examiner par le détail les événements qui les composent ? La petitesse et l'étroitesse de vue des gouvernants, le rôle singulier des jésuites, les souffrances des colons sont choses qui éveillent l'attention et appellent un jugement. Ceux qui prétendent que je fais acte de mauvais Français en racontant les épisodes de cette époque, oublient que je suis Canadien et que si l'Histoire n'était pas à ses heures vengeresse des abus du passé elle ne serait pas l'Histoire. M. J.-C. Taché, qui, depuis plus de trente ans est toujours en colère et promet de démolir Garneau, devrait bien savoir que Garneau (et d'autres écrivains !) est irréfutable lorsqu'il dit précisément ce que je répète. Je n'ai pas inventé ces lamentables faits ; l'école des intimitards cherche à les mettre à mon crédit ! elle croit y parvenir, par la violence de son langage. Allez ! j'ai eu sous les yeux un gros album dans lequel M. Garneau empilait vos injures, et je vous reconnaissais à vos attaques d'aujourd'hui comme si je vous pratiquais depuis trente ans !

Comment s'est faite la nomination de M. l'abbé de Laval au titre d'évêque de Pétrée et vicaire-apostolique de la Nouvelle-France ? Par l'influence des jésuites dont il était l'élève très soumis et dont il fut l'instrument aveugle. Ceux qui me taxent d'invention savent parfaitement que je dis la vérité — mais la vérité dérange les petites histoires de ces critiques. Leur engouement va jusqu'à vouloir nous faire admirer les travers d'esprit et les caprices de ce prélat qui ne fut jamais accessible au sentiment canadien et qui fit corps, durant l'exercice de ses fonctions d'évêque, avec ce que j'appelle le parti Français — la classe d'hommes qui ne voyait dans le Canada qu'un champ à exploiter. J'ai eu l'audace de demander pourquoi Mgr de Laval n'avait pas créé un clergé national, c'est-à-dire choisi dans le Canada, et pour toute réponse M. Taché à rugi de colère ! Mais ne savez-vous pas, ô critique ! que ce système fut celui de plus d'un évêque sous la domination française ? Trois quarts de siècles après Mgr de Laval, nous voyons Mgr de Pontbriand s'opposer de toutes ses forces à l'introduction des Canadiens dans le clergé. On ne voulait chez nous que des missions. Les Habitants suppliaient, d'année en année, le roi et l'évêque de leur donner des curés, des prêtres résidents. Ils en obtinrent quelques-uns au retour des récollets (1670) puis en 1678. Louis XIV, malgré la résistance de Mgr de Laval, prescrivit que les dimes appartiendraient aux paroisses qui les produisaient et cela afin d'entretenir des curés. Mgr de Laval persista à se servir du terme de "mission" et à prétendre que les dimes devaient être versées au séminaire de Québec, aux jésuites, car je le répète et plusieurs écrits du temps l'attestent, l'évêque était entre les mains de ces religieux. D'ailleurs, le séminaire de Québec n'avait-il pas été fondé pour créer un clergé national ? S'en est-on occupé ? Non. Le séminaire est resté maison des jésuites, précisément de l'ordre qui ne voulut jamais nous fournir des curés. En écrivant l'histoire des Habitants devais-je reléguer dans l'ombre des faits de cette importance ? Est-ce que Mgr de Laval et les jésuites n'appartenaient pas à l'Histoire ? Lorsque Talon, Louis XIV, Colbert, Courcelles, Boute-roue, Frontenac reviennent sans cesse sur l'attitude de l'évêque et des jésuites, leur reprochant les actes que je raconte ici, quel motif avez-vous de "faire la grosse voix" et de me crier qu'il est infâme de parler de cela ! Oui, vous trouvez ma conduite infâme ! Vous seriez mieux de démontrer que je me trompe ; mais après avoir lu mon livre, ce plaisir vous échappe.

D'époque en époque, nous sommes parvenus à la conquête sans avoir eu de clergé national, et ce jour néfaste nous laissa aux prises avec un ennemi vainqueur qui sut profiter habilement du caractère d'étrangers dont les "missionnaires" se revêtaient depuis si longtemps. Le séminaire de Saint-Sulpice (Montréal) fut épargné et c'était justice : sa position était à peu près celle d'un clergé national. Par ses

sacrifices d'argent, il avait fondé une belle colonie ; par son courage à travailler avec les Habitants, il s'était incorporé à notre jeune nation. On l'aimait : il resta debout.

Puisque je viens de nommer les sulpiciens, je ferai observer que l'école des intimidateurs trouve très chrétien de méconnaître les services rendus au pays par ces religieux. Avant que de parler des "histoires de M. Sulte," nous avions entendu M. Taché protester contre "les histoires de M. Faillon." Ce sera désormais le titre de toutes ses brochures. Il se montre glorieux d'avoir eu tant d'esprit et de se réimprimer sous ce titre alléchant : "les histoires de M. un tel." Même procédé à l'égard des récollets : les critiques de l'école qui nous occupe font le silence autour de l'œuvre des récollets. A les entendre il ne s'est rien accompli en Canada que par le main des jésuites. Ne parlez ni des sulpiciens ni des récollets ! La part du lion est aux jésuites ! Si vous contestez ce système on fait gronder à vos oreilles les tonnerres de ferblanc et les foudres de théâtre et l'on vous dit que vous n'êtes pas catholique. Est-ce donc être catholique que de fausser l'*Histoire* et de méconnaître les travaux des récollets, les sacrifices des sulpiciens ! Il est commode aux ignorants et aux gens d'une certaine trempe de se jeter derrière le mur de la Religion pour tirer sur ceux qui passent — mais ces manœuvres ne les mèneront à rien, attendu qu'il n'y a pas de question religieuse dans mon livre et que, en traitant purement des faits historiques, je prends la défense de deux ordres religieux méconnus au profit d'un troisième.

Par exemple, qui nous dira où sont les preuves qui permettent depuis quelques années à plusieurs écrivains d'affirmer que nous avons dû notre instruction aux jésuites ? Je ne vois que le collège de Québec sous la gouverne des jésuites. Que se passait-il à Montréal et aux Trois-Rivières ? Les jésuites n'y ont jamais tenu d'école. Alors, les sulpiciens, les récollets, les frères Charron ne comptent point ! Parceque les jésuites ont opéré seulement dans la ville de Québec, il faudrait effacer Montréal et les Trois-Rivières !

Les jésuites ont quitté Montréal en 1665 et n'y ont pas retourné avant l'année 1730. De 1642 à 1665, Montréal n'avait été pour eux qu'une mission. Le séminaire de Saint-Sulpice obtint (1665) d'envoyer de ses prêtres à Montréal et ce changement fut le point de départ de la cure fixe en ce lieu. Les dîmes imposées par le séminaire Saint-Sulpice étaient plus faibles que celles (le vingt-sixième) que Mgr de Laval fut obligé d'accepter des Habitants de Québec et des Trois-Rivières, après avoir menacé ceux-ci de faire sortir les troupes pour les forcer à payer le treizième. Les dîmes prélevées (1665-1677) par Mgr de Laval allaient tout droit au séminaire des jésuites. Louis XIV modifia ce système (1678) en appuyant la demande des Habitants qui voulaient avoir des curés. Faut-il oublier ces choses dans une histoire des Habitants ?

Saint-Sulpice déboursait de fortes sommes pour établir Montréal et calculait que plus il procurerait de l'aide à ses censitaires, plus il se préparerait une ère de prospérité. Les événements ont justifié ses prévisions, et à la conquête, ses droits ont été reconnus par l'Angleterre.

Il n'a jamais été possible de retenir les jésuites parmi nous à titre de curés. Leur départ des Trois-Rivières date de 1670, où ils furent remplacés par les récollets. Sur l'invitation du roi, on voulut qu'ils restassent au cap de la Madeleine, quelque part enfin au milieu des Français, mais ils persisteront à s'éloigner avec les sauvages. Quel rôle pouvons-nous donc leur attribuer autre que celui de missionnaires, qui fut toujours de leur propre aveu, la seule ambition de l'ordre ? Ai-je eu tort de ne pas leur donner une place qu'ils n'ont jamais occupée et un mérite qui n'est point le leur ? Et au sujet des missions, est-ce que je ne leur rends pas hommage ? C'est là qu'est leur histoire. Elle y est belle et grande. Tant pis pour eux s'il n'y a pas moyen de les incorporer à l'*histoire des Habitants* : ils n'ont pas voulu briller de ce côté.

Avant l'année 1680, le nombre des seigneuries petites et grandes, accordées aux jésuites s'élevait à une vingtaine. Peu ou point de cultures avaient été faites à cette date sur les terres en question. Comment ferai-je pour voir en cela une œuvre de colonisation ? Ces fiefs étaient donnés aux jésuites pour l'instruction des Français et des sauvages. Les revenus de quelques uns d'entre eux ont sans doute

éte utiles aux missionnaires et au séminaire de Québec, mais la plupart sont restés en forêt et par conséquent n'ont rien produit. Dans un endroit comme le district des Trois-Rivières où les meilleures terres se trouvaient aux mains des jésuites qui ne résidaient point sur les lieux, la colonisation et ensuite la formation des paroisses devenaient très difficiles. Tout le système seigneurial canadien est basé sur ce principe : le seigneur travaillant au milieu de ses censitaires et leur servant de chef ou de tête en toute circonstance. Si encore on eut vu les jésuites ouvrir des écoles ailleurs qu'à Québec durant le siècle qui nous occupe, ce serait une bonne note en leur faveur. Je n'ai découvert aucune trace d'une telle entreprise. Au lieu de prétendre que je nie l'évidence, on ferait mieux d'exhumier les pièces sur lesquelles on veut s'appuyer. En présence du vide, je suis obligé de dire : il n'y a rien.

Une partie de l'histoire des jésuites en Canada est surfaite. Au lieu de donner à chacun sa part, une certaine école s'attache à faire pivoter tous les événements autour de ce mot magique : les jésuites. Est-ce parce que les récollets ne prenaient point de seigneuries que vous en dites si peu sur leur compte ? Ont-ils à vos yeux le tort d'avoir été aimés des Canadiens ? Ne comprenez-vous pas que, grâce à la coutume adroite qu'ils ont de se servir de la presse, les jésuites vous ont bâti une légende tout à leur avantage ? L'histoire, "cette grande menteuse," commence toujours et partout, par être écrite avec l'esprit de parti. Les investigations viennent plus tard — et lorsqu'on les voit apparaître les hommes de la légende crient au loup. Cela s'est vu de tout temps et se verra encore ; toutefois, messieurs les crieurs, vous n'en sortirez point par la violence et le tapage, car aujourd'hui il faut des preuves. Votre ignorance est extrême ; vous ne le savez pas ; vous l'apprendrez. La semaine dernière, l'un de vos deux ou trois journaux en était aux regrets, "Hélas ! disait-il, quel dommage que MM. Garmeau, Féerland, Faillon, soient morts ! Ce sont eux qui répondraient à M. Sulte !" Mais pauvres sacs vides, si vous lisiez ces historiens vous sauriez que je ne suis point en désaccord avec eux sur la question qui vous chagrine tant. Si vous aviez des preuves à m'opposer, vous les mettriez devant le public ! Votre métier est d'enfiler des mots et de vous pâmer devant ce que vous ne comprenez pas. Après avoir fait la légende des jésuites, il vous reste à la défaire — et votre ignorance y parviendra sûrement. Quant à moi, je ne veux effacer de l'histoire que vos mensonges, et je laisse aux jésuites tous leurs inérites.

Est-il à la connaissance des critiques de l'heure présente que les Canadiens aient remontré contre les "Relations des jésuites" durant les trente années qui vont de 1632 à 1662 ? C'est pourtant le cas. Les colons travaillaient à établir le pays ; les "Relations" peignaient tout en noir, et comme il n'y avait pas d'autres prêtres tolérés dans la colonie, les jésuites ne se gênaient point de raconter les choses à leur manière. M. Pierre Boucher, qui marchait avec les Habitants, n'a pas l'honneur d'être nommé une seule fois dans les "Relations" bien qu'en y parle de ses agissements. C'est ce même M. Boucher qui alla en France en 1662, au grand déplaisir de la clique et qui publia (1664) un livre dans lequel il révéla les ressources du Canada. Qu'est-il devenu, ce livre ? On se l'orne à dire qu'il eut peu ou point de circulation. Cherchez à qui le crime profite. C'est en 1664 aussi que le Souverain Pontife ordonna de cesser d'imprimer les "Relations" ; à partir de ce moment, le supérieur des jésuites ne mit plus son nom sur ces livres, mais l'éditeur continua de publier. De nouvelles plaintes partirent de la colonie. Le roi se fâcha ; le pape renouvela ses défenses, et c'est ainsi que cessèrent de paraître des écrits qui causaient le mécontentement des Canadiens. Soixante-et-dix ans plus tard, le père de Charlevois, un jésuite, mit au jour son "Histoire de la Nouvelle-France," d'où est sortie la légende des "jésuites bienfaiteurs du Canada." Depuis une quarantaine d'années, cette légende a été exploitée avec une persistance extraordinaire par les jésuites et leurs disciples. On a brodé sur ce thème une foule de livres et d'articles de revue. Chaque fois que j'ai tenté de signaler les falsifications, on m'a dit en roulant des yeux effarés : "Ne touchez pas aux jésuites !" Pourquoi donc ? Vous effacez tant que vous pouvez les récollets et vous riez des "histoires" des supliciens — est-ce ignorance ou parti pris ? Les deux probablement. Il faut que la Religion soit divine pour résister à de pareils charlatans.

L'autre jour, à Québec, un conférencier qui fait ses dents, a lu quelques passages de mon

livre et a demandé à ses auditeurs, (tous aussi bons que lui en Histoire), de protester contre mes assertions. Ils sont loin, tous ensemble, de connaître leur affaire, et peut-être faudrait-il leur répéter le mot de lord Brougham : " Protest and be damned." En français : protestez et allez au diable !

Quelqu'un se lamentait ces jours derniers dans une gazette : " l'histoire de notre pays n'est pas étudiée," s'écriait-il ? A qui le dites-vous ! Tout le mode d'enseignement actuel consiste à répandre des légendes et des contes en l'air. Lorsqu'un homme tente de pénétrer dans le vif des questions, il part de droite et de gauche une fusillade de " chut ! shut ! shutt !!!" qui le terrifie. Ennuié par vingt années de ce régime, je veux savoir qui est le maître et qui a droit d'imposer silence à ceux qui cherchent la vérité. Ce maître ou ce dragon sera obligé de se montrer, s'il existe.

Elevez-vous un doute sur un point de l'histoire du Canada qui ne cadre pas avec les notions de ces messieurs, ils invoquent la Religion outragée. C'est très souvent l'arme de ceux qui n'en ont pas d'autre. Par un hasard tout à fait providentiel, il n'y a pas de question religieuse dans l'histoire de notre pays. Les disputes de dogmes et de principes qui ont agité l'Espagne, la France et l'Italie nous ont toujours été inconnues. Les Canadiens tenaient de leur origine même une croyance pure. Les jésuites, qui furent leurs premiers pasteurs dans une grande proportion et dont la doctrine religieuse est irréprochable, les jésuites, dis-je, confirmèrent les Habitants dans la croyance la plus solide. Il faudrait être bien malin pour découvrir chez les récollets du Canada ou parmi les sépulcres, motif à une dissertation religieuse. Je ne crois pas que cela soit possible — et après tout je n'ai rien à voir. L'étude de l'histoire de ce pays se borne à des faits matériels. C'est bien heureux et c'est un honneur pour nous. Que ces faits soient plus ou moins compris et qu'il s'élève des écoles ayant là-dessus des idées qui se combattent, quoi d'étrange ? L'histoire écrite se forme de ces travaux divers. Mais, au moins, messieurs les critiques, apportez des pièces ; ne criez pas sur les toits que vous allez m'inonder, me foudroyer de documents, pour venir ensuite, les mains vides, l'injure à la bouche, me qualifier de mauvais catholique et de toutes les vires choses à moode.

En premier lieu, vous avez offert des preuves. J'ai attendu six mois ; rien ne vient. Lorsque vous serez prêts si vous m'apportez ce qui est déjà connu et que ne renferme pas mon livre, je plaiderai ignorance. Si vous publiez des renseignements restés jusqu'à présent au secret, je vous remercierai.

A lire vos attaques il me paraît clair que vous n'avez pas tant de bagage — et c'est la seconde phase de votre lutte. N'ayant que du papier blanc dans votre dossier, vous demandez que je " me " rétracte. Il serait singulier de m'entendre " rétracter " Louis XIV, Colbert, Courcelles, Talon, Mgr de Laval, le père LeClercq, Bouteroue, Frontenac, Dollier de Casson, La Salle, Brehant de Galinée, et autres qui écrivaient au cours des événements ! Nous avons eu occasion de lire M. Taché " rétractat " son grand-père, mais cela ne peut arriver qu'une fois en un siècle. Quel drôle de français on parle dans cette boutique !

Votre troisième ressource se manifeste depuis quelques jours : vous employez contre moi l'arme terrible de la calomnie. On fait mine de me croire franc-maçon. Vous savez que vous mentez. Voici ce que je vais faire : le premier d'entre vous que je pince colportant ces propos, fera connaissance avec la justice. Ah ! je n'ai pas à vous épargner l'étude de la Loi, vous qui savez si peu " Histoire.

Vous écrivez encore, je l'espère, mais tâchez donc de ne plus proférer de menaces. Aujourd'hui je les laisse tomber. Si vous persistiez, je pourrais vous mettre en demeure d'exécuter vos menaces ou d'avouer que vous avez fait acte de vantardise.

BENJAMIN SULTE.

1er juillet 1883.

